



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13
Présents : 8
Absents représentés : 2
Votants : 10

Date de convocation : 12/12/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,
Mme MARTINS, Mme ETIENNE, Mme BÉDU, Mme JODIN
M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER,

ÉTAIENT ABSENTS-REPRÉSENTÉS :

M. BÉDU donne pouvoir à Mme BÉDU
Mme CESSÉ donne pouvoir à M. DROMAS

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. COMBAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JODIN

N°2023-17 – ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 à 3 et leur annexe V,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et Vie économique en date du 10 octobre 2023 du Conseil Municipal

ENTENDU l'exposé du Président,

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ADOpte le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 décembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Arnaud BRUNET
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-préfecture de
Torcy le 21/01/2024

et de la publication, le

26/01/2024

